

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-
Compte rendu du conseil d'école
extraordinaire

Mardi 26 mars 2024

18 h / 19 h

Ordre du jour : fusion des écoles maternelle et élémentaire JONCHERY en un seul groupe scolaire

Personnes présentes :

Enseignants : Mme LEFEVRE (CP) Mme LEPRÊTRE (CP/CE1) Mme BULET (CE1/CE2), arrivée à 18 h 35 Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme RIO (CM1/CM2) M. HEBERT (CM2, directeur)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme GUNST Mme BARONI Mme GEBAUER Mme LE FLOCH Mme NERAUDEAU Mme SZEWC	Membre du RASED : IME (invités) : Education Nationale : Mme PUISAIS (représentée par Mr HEBERT)
Représentants de la mairie : Mme GILLIUM, adjointe au maire EJE Mme DELARUE, présidente de la commission EJE M. RONCIN, secrétaire de mairie responsable du service EJE (invité)		D.D.E.N. <i>(Nous n'avons plus de DDEN pour l'instant.)</i>

A la suite de la confirmation à la rentrée prochaine du départ en retraite de Mme SARRAZINS, actuelle directrice de l'école maternelle JONCHERY, le directeur académique, par l'intermédiaire de Mme PUISAIS, s'est rapproché du maire de Châtelailon afin d'évoquer la possibilité d'une fusion des deux écoles en un seul groupe scolaire dont M. HEBERT, actuel directeur de l'école élémentaire, prendrait la direction.

Le maire et son équipe sont favorables à cette idée, M. HEBERT accepterait cette proposition qui doit être votée ce mercredi 27 mars en conseil municipal. Auparavant, l'avis des conseils d'école maternelle et élémentaire est sollicité.

Il est expliqué que cette possibilité a été évoquée une première fois par Mme PUISAIS il y a deux ans, ce qui a permis la réflexion de chacun. Le calendrier s'est accéléré peu avant les vacances de février quand Mme SARRAZINS a confirmé son départ à la retraite à la fin de cette année scolaire. Plusieurs réunions ont alors eu lieu entre l'inspectrice, les élus et l'actuel directeur de l'école élémentaire.

Cette fusion s'accompagnerait de l'ouverture d'une classe élémentaire qui a déjà été actée par le directeur académique. On passerait ainsi à un groupe scolaire de 10 classes ordinaires (3 classes de maternelle et 7 classes d'élémentaire auxquelles s'ajoute la classe d'unité d'enseignement, soit 11 classes. M. HEBERT passerait de 33 % à 50 % de temps de décharge (il faut 12 classes pour obtenir une décharge de direction complète), mais il a formulé une demande au directeur académique afin d'être totalement déchargé de classe l'an prochain, pour que cette fusion se déroule dans les meilleures conditions.

Une structure scolaire plus importante qu'actuellement peut offrir une plus grande vulnérabilité face à une fermeture de classe en cas de baisse des effectifs ; c'est aussi la crainte des représentants de parents d'élèves et des enseignants, mais M. le maire se montre confiant sur la capacité de la commune à maintenir des effectifs suffisants pour les quelques années à venir au regard des programmes de construction de logements à venir. Par ailleurs, les effectifs également élevés à l'école Michaud sans espoir pour cette école châtelainnais d'obtenir une ouverture de classe (en raison de l'absence de locaux disponibles) laissent à penser que le groupe scolaire Jonchery pourra bénéficier d'un appoint d'élèves provenant du nord de Châtelain, le cas échéant. Au-delà de 2-3 ans, la situation est plus floue, mais la volonté de Monsieur le Maire est de constituer ce groupe scolaire car il est convaincu, assure Mme GILLIUM, des avantages pour les élèves et leurs familles.

Quelques points sont avancés pour illustrer les bénéfices pressentis :

- le suivi des élèves : un regard continu porté sur toute la scolarité de l'élève, de la petite section au CM2 ;
- partenariat continu avec les familles, sans rupture à la fin de la GS ;
- travail d'équipe facilité pour les enseignants : actuellement, chaque équipe enseignante des deux écoles a ses propres réunions. Dès la rentrée prochaine, des concertations régulières seront mises en place ; Cela facilitera le suivi des élèves et la mise en place de projets pédagogiques intercycles inscrits au projet d'école ;
- un/une enseignant(e) de petite section qui n'aura pas la charge de la direction d'école. Cela permettra des activités de décroisement en début d'après-midi (sieste des petits) avec les enseignantes de MS et de GS, favorisant ainsi la mise en place d'ateliers avec des effectifs réduits (langage, mathématiques,...) selon les priorités de l'équipe pédagogique.

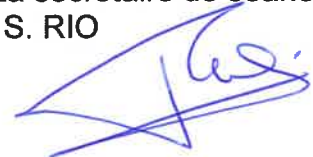
Chacun ayant été invité à s'exprimer, il est procédé au vote, pour émettre l'avis demandé :

Pour : 12	abstentions : 2	contre : 0
------------------	------------------------	-------------------



Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. RIO



Compte-rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelain-Plage
- Mme. l'Adjointe au Maire chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Châtelain-Plage
- Mme la présidente de la commission EJE de Châtelain-Plage
- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription Aunis Sud Atlantique
- Mmes les représentantes de parents d'élèves
- Mmes et M. les enseignants